

# LES SIX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AUJOURD'HUI



## FAIRE DU COMPOSTAGE

### 1) Composter chez soi

Disposer d'un petit espace vert à l'extérieur de la maison  
Choisir un endroit plat, ombragé et à l'abri des vents



#### Deux possibilités :

Le compostage en tas : entasser dans un endroit ombragé du jardin tous les déchets organiques tout en respectant les règles essentielles du compostage. Sur un espace de terre grossièrement labouré, d'abord disposer une couche composée de matériaux grossiers tels que des tiges ou des branchages coupés en petits morceaux ou encore du broya. Sur cette première couche, déposer chaque jour les déchets de cuisine et de jardins. Pratiquer de cette manière jusqu'à ce que le tas mesure 1,50 m de haut. Ce compostage se pratique depuis des millénaires et demande moins d'entretien, mais il est plus long.

Le compostage en bac (plastique ou bois) offre des avantages en termes d'esthétisme, de gain de place, de propreté et de protection contre les animaux.

#### Les astuces :

Pour réussir votre compost, veillez à déposer des déchets verts et humides (pelouses, restes alimentaires) et des déchets bruns et secs (branches, feuilles, paille). Pensez à aérer et mélanger régulièrement les déchets. Contrôlez l'humidité.

#### Utilisation du compost

Après 6 à 9 mois, le compost est prêt. Il est de couleur sombre, homogène, présente une texture fine et friable, il dégage une agréable odeur de terre de forêt.

Vous pouvez l'utiliser (associé à de la terre) pour votre potager, pour le rempotage, pour pailler le pied des plantations, pour planter arbres et arbustes, ... Vous pouvez ainsi transformer simplement et efficacement vos déchets de cuisine et de jardin en un excellent fertilisant naturel.

#### Obtenir un bac à compostage

Nîmes Métropole peut vous fournir un composteur simple, ou un lombricomposteur, au prix préférentiel de 20 €. Vous pouvez adresser votre demande :

Par courrier : NIMES METROPOLE - DCTDM 3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9

Par mail : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

Par téléphone : 04 66 02 54 54

## 2) Utiliser le composteur partagé situé aux écoles

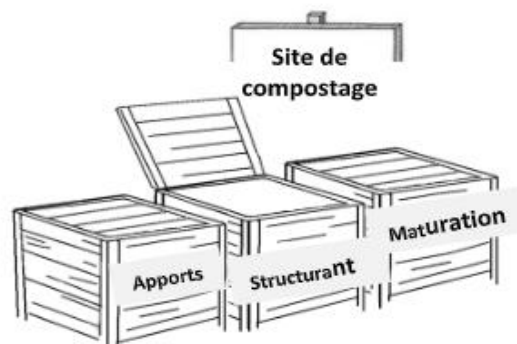
L'objectif d'un composteur partagé est de permettre à toutes celles et ceux qui n'ont pas l'espace pour trier leurs déchets à leur domicile, de le faire gratuitement dans un espace collectif au cœur de leur commune. Ce qui permet aux habitants de réduire leurs déchets et de récolter du compost.

Le compost permet de nourrir la terre, la structurer et donc la fertiliser. La quantité à prévoir est de 1/3 de compost pour 2/3 de terreau ou terre.

### Comment ça marche ?

Un composteur partagé se compose de trois bacs en bois :

- Un bac d'apport dans lequel vous pourrez déposer vos déchets alimentaires.
- Un bac de « structurant » qui est alimenté en broyat par la commune. Il vous permettra de déposer, sur les déchets alimentaires que vous apportez, un peu de matière sèche.
- Un bac de maturation, qui est en permanence fermé. Il permet d'accueillir au bout de six mois les bio-déchets du bac d'apport, pour terminer le processus de compostage.



<b>Ce que vous pourrez déposer dans le bac d'apport</b>	-Restes de fruits et de légumes -Coquilles d'œufs broyés -Thé (même le sachet en papier) -Marc de café (même le filtre en papier) -Restes de pâtes et de riz
<b>Ce que vous ajouterez</b>	-Broyat fourni par la commune, que vous prélèverez du bac de structurant
<b>Aliments interdits, à ne pas déposer</b>	-Viande et poisson -Pain -Sacs dit compostables -Coquilles de fruits de mer

**Avant la récolte du compost, il y a trois étapes à respecter pour qu'il arrive à maturité :**

1<sup>ère</sup> étape : le **retournement du compost** déposé du 1<sup>er</sup> bac, au bout de trois mois à partir des premiers dépôts de bios déchets.

2<sup>ème</sup> étape : la **maturation du compost** : au bout de six mois environ. Lorsque le 1<sup>er</sup> bac est plein, le compost est transféré dans le 3<sup>ème</sup> bac pour arriver à maturité.

3<sup>ème</sup> et dernière étape : la **récolte du compost, et sa distribution**, aux habitants, au bout de neuf mois.

Le compost sera prêt à fertiliser votre jardin !

### Quelques bons réflexes

Ils participent à préserver des quantités importantes d'eau, et à faire des économies ! Pensez aux stop-douches, mitigeurs thermostatiques, chasses d'eau économiques, systèmes de récupération d'eau de pluie, etc. pour éviter la surconsommation et préserver nos ressources naturelles.

- **Chasser les fuites d'eau** : un robinet qui goutte fait perdre 35 000 litres d'eau par an, une fuite de chasse d'eau fait perdre 220 000 litres d'eau par an.
- **Prendre une douche** en 4 minutes et oublier le bain : une économie de 130 litres d'eau à chaque douche.
- **Arroser « à la fraîche »** et économiser 6 litres d'eau par m<sup>2</sup> arrosé.
- **Poser un régulateur sur ses robinets et un mécanisme WC à double commande** : économie de 35 000 litres d'eau par an.
- **Choisir des appareils électroménagers peu gourmands en eau. Privilégiez un lave-linge et un lave-vaisselle classe A+++ à ne faire tourner que complètement rempli pour économiser 35 à 60 litres d'eau par lavage.**
- **Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes, son jardin ou laver sa voiture.**
- **Jeter ses détritiques dans une poubelle publique** : Halte aux mégots dans les caniveaux ou jetés du télésiège, 1 mégot = 500 Litres d'eau polluée.
- **Bien penser que évier et toilettes ne sont pas des poubelles** : Huiles de vidange ou ménagères, peintures, solvants... nuisent aux bactéries qui dépolluent les eaux usées. Lingettes et médicaments contiennent des produits chimiques qui se retrouveront dans les eaux usées.
- **Utiliser des engrais et des désherbants biologiques dans mon jardin pour ne pas polluer les rivières et les nappes phréatiques à proximité**
- **Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille** : Sachant qu'il faut 1,5 litres pour produire une bouteille en plastique vide d'un litre d'eau et le processus d'embouteillage est lui-même grand consommateur d'eau. **1 litre d'eau embouteillée requiert environ 2 à 3 litres d'eau supplémentaires... Et vous ferez des économies !**



Equivalent pour un pack de 6 bouteilles de 1,5 l d'eau du robinet

**Prix de 0,03 €**



Equivalent pour un pack d'eau de source ou minérale de 6 bouteilles de 1,5l

**Prix de 1,00 € à 3,00 €**

à litre indicatif, prix généralement constaté

Les professionnels de santé estiment un besoin en boisson entre 1,5 litres et 2 litres d'eau par jour, ce qui représente un coût annuel de **81,11 € à 243,33 €** pour de l'eau en bouteilles (selon la marque – à titre indicatif), comparé à un coût annuel de **2,41 €** pour l'eau du robinet.

Source : <https://www.nimes-metropole.fr/>

## Le traitement des eaux usées

Après l'utilisation de l'eau potable, il s'agit de collecter les eaux usées, les dépolluer puis les rejeter dans la nature : c'est l'assainissement, effectué dans les stations d'épuration.

**L'eau potable qui coule au robinet ne provient donc jamais des stations d'épuration.**

À Redessan, la station d'épuration se situe chemin du mas de l'Avocat, l'eau assainie est rejetée dans le petit cours d'eau Le May, qui rejoint ensuite le Buffalon. Nîmes Métropole assure l'entretien de la station d'épuration.

(source <https://www.services.eaufrance.fr>)



Source : Le petit cycle de l'eau. <https://www.eaufrance.fr/leau-potable-et-l-assainissement>

## DÉFI 3 : RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

### ➤ Qu'est ce que l'effet de serre ?

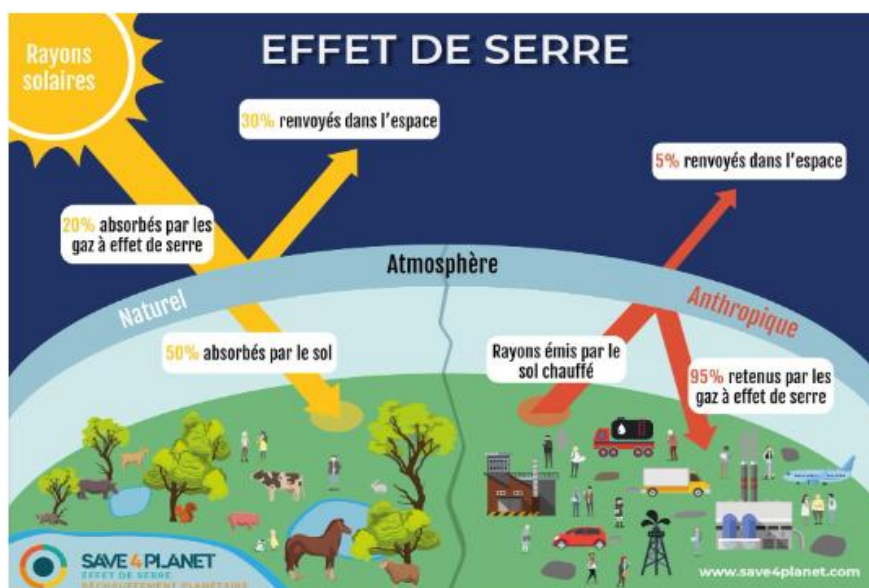
L'effet de serre est un **phénomène naturel** qui maintient une température propice à la vie sur la surface du globe, mais le phénomène peut être à l'origine d'un **réchauffement climatique** lorsque les **proportions des gaz sont excessives**.

### ➤ Qu'est ce qui provoque l'excès d'émission de gaz à effet de serre ?

La combustion d'énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole). Ces énergies sont consommées pour le chauffage, pour produire de l'électricité, et pour le transport.

### ➤ Pourquoi les gaz à effet de serre entraînent-ils le réchauffement climatique ?

Parce qu'une partie trop grande du rayonnement solaire est retenue dans l'atmosphère à cause d'une émission de gaz à effet de serre très importante : la terre se réchauffe.



### ➤ Comment réduire l'effet de serre à travers 5 actions individuelles ?

**Réduire sa consommation de viande** : l'élevage est un des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, par l'émission de méthane.

**Manger des fruits et des légumes de saison** : les fruits et légumes hors saison sont souvent cultivés sous des serres chauffées ;

**Recycler ses déchets** : plastique, verre, carton, le recyclage permet de revaloriser ses déchets ;

**Opter pour l'économie circulaire** : adopter un mode de consommation responsable pour limiter les externalités négatives sur l'environnement ;

**Passer à l'énergie verte** et privilégier les énergies renouvelables tout en gardant en tête que l'énergie la moins émettrice est celle qu'on ne consomme pas !





### **Définition**

La pollution numérique désigne toutes les formes de pollution engendrées par le secteur informatique : émissions de gaz à effet de serre, contamination chimique, érosion de la biodiversité, production de déchets électroniques.

### **Causes de la pollution numérique**

► Le gros de cette pollution a lieu au moment de la **fabrication du matériel** (et non lorsqu'on les utilise). Exemple : La fabrication d'un téléphone cellulaire d'environ 150 grammes nécessiterait l'extraction jusqu'à 150 kilogrammes de matière première selon l'unité *Mips* (*Material Input Per Service Unit*) Lutter contre la pollution numérique c'est donc d'abord utiliser moins d'objets informatiques, et les faire durer plus longtemps.

► La pollution engendrée par le **fonctionnement du réseau internet** est également importante : Le réseau internet est composé d'une multitude d'équipements informatiques (ordinateurs, câbles, antennes, etc.), qui permettent de stocker et de transférer des données (vidéos, photos, emails, pages web, etc.) vers nos terminaux domestiques. Toutes ces technologies numériques doivent être fabriquées et alimentées, générant un coût écologique important.

La pollution numérique causée par le partage des données, le stockage et le téléchargement est largement due à l'utilisation de serveurs énergivores. Invisible, elle générerait 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre selon l'*Agence de la transition écologique* (France, 2020).

La circulation d'information sur Internet transite via des centres de données qui consomment de grandes quantités d'énergies fossiles. Et ce trafic a crû depuis le début de la pandémie de COVID-19 (télétravail, consommation de données en ligne), faisant augmenter du même coup la consommation d'énergie.

Or, si la tendance se maintient, cette consommation pourrait représenter de 8 % à 21 % des besoins mondiaux en électricité d'ici 2030. Championne toute catégorie, **la lecture en continu de vidéos** cause à elle seule 60 % du trafic Web et génère près de 1 % des émissions mondiales de gaz carbonique selon respectivement l'*Agence de la transition écologique* et le groupe de réflexion *The Shift Project*.

Chaque année, Internet et ses systèmes de support produisent 900 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, c'est plus que la production annuelle de toute l'Allemagne. Certaines études estiment que dans une décennie, le réseau Internet consommera **20 % de l'énergie totale mondiale** \*.

► La pollution numérique est aussi liée à la **fin de vie des objets électroniques** :



### ☒-Quelques conseils simples pour réduire notre empreinte écologique

- **Éliminer nos déchets numériques !** Si nous supprimons tous les fichiers, applications, photos et vidéos inutiles, non seulement nous économisons une énorme quantité de CO<sub>2</sub>, mais nous prolongeons également la durée de vie de nos matériels. Dans le monde numérique, tout comme l'environnement, il y a une énorme quantité de déchets. Les déchets numériques se trouvent dans les sauvegardes sur les serveurs qui nous fournissent un service cloud et continuent de consommer de l'électricité. On oublie souvent que pour fonctionner, l'internet a besoin de dizaines de milliers de serveurs, qui eux-mêmes ont besoin d'énergie.

Il vaut mieux éviter, si ce n'est pas nécessaire, de mettre en copie tous vos amis ou collègues.

Videz votre corbeille et le dossier des mails indésirables, installez un logiciel anti-spam, et désabonnez-vous de toutes les newsletters qui ne vous intéressent plus.

- **Se connecter en wifi** : la connexion wifi consomme 23 fois moins d'électricité que celle par la 4G. Et d'utiliser un téléphone d'occasion va réduire d'autant notre empreinte carbone.

- **Éviter les pièces jointes** : chaque envoi de PJ par courriel émet 20 grammes de CO<sub>2</sub>, soit 150 mètres parcouru en voiture. Idem pour le «Répondre à tous», est-ce toujours nécessaire? [269 milliards de mails](#) ont été envoyés en 2017. C'est un chiffre énorme !

- **Éviter de changer** notre téléphone portable ou notre téléviseur lorsqu'ils fonctionnent encore !

**Repenser un monde digital plus responsable, moins gourmand en énergies et en ressources est possible. Changeons nos comportements pour accélérer la transition écologique !**



## DÉFI 5 : LIMITER LA POLLUTION DE L'AIR EXTERIEUR

- **Éviter la climatisation**

Les climatiseurs ont un impact sur l'environnement car la demande d'électricité augmente sensiblement les niveaux d'ozone, de particules fines et de gaz à effet de serre. Il faut donc au maximum essayer de rafraîchir notre intérieur avec des méthodes naturelles (plantation d'arbres, isolation...)

- **Ne pas brûler ses déchets verts**

En termes d'émissions de particules, 50 kilos de végétaux brûlés dans son jardin équivalent à 14 000 kilomètres parcourus par une voiture essence récente.

Pour préserver la qualité de l'air extérieur, la loi interdit désormais le brûlage à l'air libre des déchets verts ainsi que l'utilisation des incinérateurs de jardins. Vous pouvez valoriser vos déchets verts par le biais du compostage et/ou du broyage, les apporter en déchetterie ou profiter du système de collecte si votre commune en propose un.



- **Se déplacer autrement**

Privilégier les transports doux (c'est-à-dire qui ne consomment pas d'énergie fossile): vélo, marche.

Ou les transports collectifs : bus, train, covoiturage.



### D'OÙ VIENT LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR ?



Tabagisme

Maquettes et revêtements de sols

Produits de bricolage

Bougies parfumées

Humidité

Produits ménagers

Appareils à combustion

Poils d'animaux

### QUE FAIRE POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR ?



1. AÉRER P.8

2. VENTILER P.10

3. IDENTIFIER ET AGIR  
SUR LES SOURCES DE POLLUTION P.13

RECOMMANDATIONS POUR LES FEMMES  
ENCEINTES ET LES NOURRISSONS P.24

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_INPES\\_Pollution\\_de\\_l\\_air\\_interieur.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_INPES_Pollution_de_l_air_interieur.pdf)

#### Recommandations :

- Ne bouchez pas les **entrées ou sorties d'air** (VMC, grilles) et entretenez-les en les dépoussiérant tous les ans
- Maintenez une température de **18°C à 19°C** et évitez les ambiances surchauffées qui favorisent la **volatilisation de produits chimiques**
- Eloignez les photocopieurs du poste de travail (à cause des COV (composés organiques volatiles) contenus dans l'encre et de l'ozone formé)
- Limitez la consommation de **tabac** en espaces clos et évitez les parfums d'intérieur (bougies parfumées qui contiennent des substances chimiques)
- Optez pour les **nouveaux produits (2012)** de construction et de décoration (peinture, papiers) peu émetteurs en COV. Sur leurs étiquettes « Émissions dans l'air intérieur », est indiqué le niveau d'émission de COV après leur mise en œuvre via un classement allant de **A+ (très faibles émissions)** à **C (fortes émissions)**.